

Charte PARTENAIRE NATIONAL 2024

Qui sommes-nous ?

Le Pôle Action des architectes d'intérieur a été créé en 2016 par le POLE ACTION ARA.

Le Pôle Action des architectes d'intérieur souhaite communiquer auprès de ses adhérents, mais aussi auprès de ses fournisseurs.

Si vous êtes intéressé par cette communication, nous vous proposons de devenir PARTENAIRE NATIONAL du Pôle Action des architectes d'intérieur.

Le Pôle Action des Architectes d'Intérieur est une association loi 1901 regroupant environ 250 architectes d'intérieur sur toute la France. Elle a pour vocation la cohésion, la communication et la réflexion autour du métier d'architecte d'intérieur.

Elle a également pour vocation de parrainer les nouveaux diplômés avec les architectes d'intérieur aguerris pour les accompagner dans le monde professionnel.

Le Pôle Action communique à travers des lettres d'information diffusées à ses adhérents ainsi que sur les réseaux sociaux.

Les lettres d'information associent dans un même réseau les partenaires de projets d'aménagements innovants: architectes d'intérieurs et grands acteurs locaux du cadre bâti.

Pôle Action sollicite des partenaires, annonceurs, institutionnels afin qu'ils contribuent au financement de différentes activités liées à l'architecture intérieure, en plus des cotisations de ses adhérents. Ces partenaires, validés par le Pôle Action, doivent présenter un intérêt particulier pour notre métier.

Dans l'esprit d'une veille technologique, elle informe de l'actualité des différents Pôle Action des Architectes d'Intérieur de région et de leurs partenaires.

Des Annonceurs mettront en avant leur savoir-faire et l'innovation de leurs produits.

La formule PARTENAIRE NATIONAL

Le PARTENARIAT NATIONAL réserve l'exclusivité à une seule entreprise par domaine d'activité sur une durée d'un an (année calendaire), à l'inverse des partenaires régionaux qui n'ont pas d'exclusivité dans leur domaine.

L'objectif de ce partenariat est de pouvoir, durant une année, donner la priorité de la communication auprès des architectes d'intérieur sur le plan NATIONAL avec les POLE ACTION Auvergne-Rhône Alpes, Ile de France, Alsace, Lorraine, Hauts de France, Ouest, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et ceux à venir

Le logo du PARTENAIRE NATIONAL sera inscrit sur les Newsletters et réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram etc.) dans chaque région.

Le PARTENAIRE NATIONAL pourra fournir tous les trimestres (3 parutions par an maximum) un rédactionnel d'une quinzaine de lignes (environ 200 mots) présentant votre entreprise et/ou les nouveautés à paraître dans les newsletters et adressé à chaque membre du POLE ACTION

Pour la formule PARTENAIRE NATIONAL incluant le relais de vos informations sur notre réseau social LinkedIn, merci de penser à nous transmettre le lien de redirection (https:...) de vos événements. Toute image transmise qui ne correspondrait pas au format demandé ne pourra pas être traitée.

MAQUETTE

Les maquettes et mises en pages sont conçues par le POLE ACTION selon sa charte ou par le partenaire. Un exemplaire de la maquette devra être adressé avant sa diffusion pour validation de part et d'autre.

TARIF

Le tarif du PARTENARIAT NATIONAL pour une année calendaire sera de 3 600.00 €. (Association de loi 1901 TVA non applicable article 293B du CGI)

EXCLUSIVITE

Le POLE ACTION s'engage à réserver l'exclusivité du PARTENAIRE NATIONAL durant son année de cotisation.

EVENEMENTS

Le PARTENAIRE NATIONAL pourra s'il le souhaite organiser des visites de showroom, d'usine, de chantier de référence pour toutes les régions en même temps ou chaque région indépendamment. Le calendrier sera à organiser avec la présidence de chaque région.

Les différentes régions du POLE ACTION pourront inviter le PARTENAIRE NATIONAL à leurs différents événements de promotion du métier.

BON DE COMMANDE

Le bon de commande doit nous être retourné selon les termes du contrat de partenariat annuel de la page ci-après à l'adresse :

**POLE ACTION DES ARCHITECTES D'INTERIEUR HDF
PARTENARIAT NATIONAL
LA MAISON DES ASSOCIATIONS
BAL : B5 / 9225 - 27 Rue Jean Bart - 59000 - LILLE**

CONDITIONS DE REGLEMENT

Facturation et règlement à la commande

CONTRAT DE PARTENARIAT ANNUEL

Informations générales :

SOCIÉTÉ :

REPRÉSENTANT :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

Coordonnées de la personne en charge de votre communication (Si différentes du représentant) :

NOM :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

FORMULE PARTENARIAT NATIONAL 6 MOIS (hors mois d'août) du 1^o Juin au 31/12/2024 :



Formule PARTENAIRE NATIONAL 1800 euros

TVA non applicable, art. 293B du CGI

DATE :

Règlement par virement au moment de la commande.

Ce bon de commande peut nous être retourné :

Par mail à l'adresse : poleaction.hdf@gmail.com

(En mentionnant pour objet du mail : **Bon de commande – Nom de votre entreprise**)

Par courrier postal à :

POLE ACTION DES ARCHITECTES D'INTERIEUR HDF

PARTENARIAT NATIONAL

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

BAL : B5 / 9225. - 27 Rue jean Bart - 59000 - LILLE

Voici le lien d'inscription afin de créer un compte personnel en ligne :

<https://pole-action-hdf.assoconnect.com/collect/description/341231-f-devenir-partenaire-national-2024>

Une fois le compte créé vous pourrez alors télécharger la facture et la remettre à votre service comptabilité pour effectuer le virement. L'IBAN se trouve sur la facture.

SIGNATURE ET TAMPON

CONTACT :

Sylvie DELERUE 06 86 73 03 72 – Bruno VERWAERDE 06 76 91 06 09

